

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 11/03/2025

ID : 001-200029999-20250220-C\_2025\_005-DE

Bessey  
Levraut



C-2025-005

## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 20 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle du conseil à Jujurieux, après convocation légale du 14 février 2025, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Aimée BADIÉ, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Eric CASAMASSA, Myriam FANGET, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Yves PERRET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

**Etaient excusés** : Pierre BELY, Jean-Michel GIROUX, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Dominique GABASIO, Frédérique MOLLIE, Anthony PERNETTE, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Patricia ZOPPI

**Etaient absents** : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Eloi PONS, Wilfried RODEMET

**Pouvoir(s)**: Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIÉ, Anthony PERNETTE pouvoir à Catherine MAST

**Secrétaire de séance** : Anne BOLLACHE

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

20 présents dont 19 titulaires et 1 suppléant – 22 votants

Résultats du vote : 22 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

**Objet**: Attribution du marché de collecte, transport et traitement de divers déchets

VU le code des marchés public ;

VU le procès-verbal de la CAO du 11 février 2025 pour la présentation de l'analyse des offres et le choix des candidats ;

C-2025-005

Le Président rappelle les éléments suivants :

Qu'il s'agit d'un accord-cadre pour un marché de « collecte et gestion des déchets et transport traitement des déchets des déchèteries » ;

Que la procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique ;

Qu'il s'agit d'un marché mono attributaire - sans mini ni maxi ;

Qui comprend 4 lots :

Lot 1 : Collecte des ordures ménagères résiduelles et collecte sélective des emballages hors papiers et verres,

Lot 2 : Collecte du verre et du papier en Apport Volontaire,

Lot 3 : Transport et traitement des déchets non dangereux des déchèteries,

Lot 4 : Transport et traitement des déchets dangereux des déchèteries.

D'une durée ferme de 4 ans à compter du 1er juillet 2025 pour s'achever le 30/06/2029.

Le présent marché est reconductible une (1) fois douze (12) mois, soit jusqu'au 30/06/2030.

Dont les critères de jugement des offres et leur pondération au regard des éléments fournis dans l'offre sont les suivants :

Lot 1 et lot 2

- Valeur technique : 35%
- Performances environnementales : 5 %
- Prix : 60 %

Lot 3 et 4

- Valeur technique : 35%
- Performances environnementales : 5 %
- Prix : 60 %

La procédure a été lancée le 20 novembre 2024 par l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence au JOUE et BOAMP.

Le Président présente aux membres du Conseil les choix opérés par les membres de la commission d'appel d'offres réunie le 11 février 2025 sur la base du rapport d'analyse des offres effectué par le cabinet d'études VERDICITE, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Six candidatures ont été reçues dans les délais, une seule offre pour le lot 1 et 2, deux offres pour le lot 3 et 3 offres pour le lot 4.

Lot 1 : Collecte des ordures ménagères résiduelles et Collecte sélective des emballages hors papiers et verres :

Une seule candidature a été reçue : EGT Environnement

La réponse étant satisfaisante, les membres de la CAO ont décidé de retenir le candidat.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de retenir l'offre de la société EGT Environnement pour le lot n°1.

C-2025-005

Lot 2 : Collecte du verre et du papier en Apport Volontaire :  
Une seule candidature a été reçue : MINERIS

Le mémoire technique étant manquant, l'offre est incomplète.

Les membres de la CAO ont décidé de déclarer la consultation sans suite du fait de l'irrégularité de l'offre et d'engager une procédure avec négociation conformément à l'article R.2124-3, 6e du code de la commande publique.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de retenir le choix des membres de la CAO et de passer en procédure avec négociation pour le lot n°2.

Lot 3 : Transport et traitement des déchets non dangereux des déchèteries :

Deux candidatures ont été reçues :

EGT Environnement

Marcelpoil

La société EGT Environnement arrive en première position dans le classement des offres.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de valider le choix des membres de la CAO et de retenir la société EGT Environnement pour le lot n°3.

Lot 4 : Transport et traitement des déchets dangereux des déchèteries :

Trois candidatures ont été reçues :

SARPI

TRIADIS SERVICES SAS

CHIMIREC Centre Est

La société TRIADIS SERVICES arrive en premier dans le classement des offres.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de valider le choix des membres de la CAO et de retenir l'offre de la société TRIADIS SERVICES pour le lot n°4.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

D'APPROUVER les choix de la commission d'appel d'offre réunie le 11 février 2025,

De passer en procédure négociée pour le lot n°2 « Collecte du verre et du papier en Apport Volontaire »,

D'AUTORISER le Président à signer les marchés à intervenir comme suit :

Pour le Lot n°1 : entreprise EGT Environnement pour un montant Tranche Ferme estimatif de 3 552 000 €HT sur les 4 ans minimum du marché,

Pour le lot n°3 : entreprise EGT Environnement pour un montant total du DQE de 1 084 876 €HT sur les 4 ans minimum du marché,

Pour le lot n°4 : entreprise TRIADIS SERVICES pour un montant estimatif sur les 4 années minimum du marché à 118 212,20 €HT.

Le Président  
Thierry DUPUIS

